

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique "Projet d'achèvement de la Voie de Soule"

**De :** Philippe <[REDACTED]>

**Date :** 17/09/2023 10:17

**Pour :** "pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr" <pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr>

ARRATE Philippe A Abense, le 16 septembre 2023

[REDACTED]

[REDACTED]

Objet : Enquête Publique « Projet d'achèvement de la Voie de la Soule »

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Le projet d'achèvement de la voie de la Soule appelle de ma part quelques remarques qui font que **je suis en totale opposition avec ce dernier.**

Tout d'abord, **le Conseil départemental parle d'une concertation**( définition du dictionnaire Larousse : fait de se concerter, d'associer toutes les personnes concernées) qui aurait été faite en pleine période de COVID(du 15février et le 05 mars 2021)!

Or, pour moi, **il n'y a pas eu de concertation puisque le Conseil Départemental a présenté son projet, recueilli les observations des usagers de la future voie et des propriétaires impactés directement mais a toujours refusé un débat contradictoire.**

Si cette façon de procéder s'appelle « concertation », vive la démocratie !

Il semblerait, au contraire, que ce projet soit uniquement le fruit de la soi disant réflexion de quelques élus (que ce soit au niveau départemental ou communal).

Ensuite, **concernant le coût de cette opération**, début 2021, il était question d'un **budget de 6 millions d'euros** pour un tronçon de 2140 mètres (soit 2803,74 euros le mètre linéaire) pour un gain de temps d'1 minute ! Je crois rêver!

Deux ans après, le Conseil départemental annonce maintenant **une enveloppe de 8 millions d'euros** (soit 3738,31 euros le mètre linéaire) soit une augmentation de 33,33%.

Nous sommes dans une période de récession économique : le pouvoir d'achat diminue, les prix du carburant, de l'électricité, des produits de consommation courante augmentent.

**Ce projet est il vraiment d'actualité ? Est il budgétisé actuellement puisqu'il passe de 6 millions initialement prévus à 8 millions ? Si c'est le cas, je désirerai que vous m'adressiez la copie de la rubrique dépense d'investissement du budget la ligne concernant ce programme.**

D'autre part, que penser de la rétrocession d'une partie de la RD11 à la Commune ce seront des charges de fonctionnement supplémentaires pour la Commune(entretien de la voirie : mise en état du bitume, élagage, curage de fossés,,).

Les impôts fonciers qui ont augmenté cette année (due en partie par l'état et à au projet de la LGV).

**Un des objectifs de ce projet est de fluidifier le trafic-** qui, à priori, est moindre qu'en 2021-, si effectivement, il ne doit plus y avoir de tronçon à 30 kms/heure, il y aura 5 carrefours où les automobilistes devront ralentir,, ou pas pour laisser les piétons traverser. La vitesse sera donc supérieure à l'actuelle mais **personne ne sait aujourd'hui si elle sera de 70, 80 voire même 90 kms/heure.**

**Que dire encore des contre allées créées devant les habitations de certains riverains**, l'accès à leurs domiciles n'est pas simplifié tout comme celui sur la RD11 : la largeur prévue ne permet pas de faire demi tour ou ne permet pas l'accès de gros engins pour d'éventuels travaux et **que dire de ces murs anti-bruits prévus sur plus de 200 mètres pour l'un et 70 mètres pour l'autre**, je suppose que les personnes concernées seront ravies d'ouvrir leurs fenêtres devant ce beau paysage !

**En ce qui concerne la sécurité**( autre objectif de ce projet), est il judicieux d'augmenter la vitesse de circulation alors que sur une grande partie des routes départementales et nationales, **il est préconisé l'inverse pour des raisons sécuritaires et d'émission de CO<sup>2</sup> !**

**Pourra t-on parler de sécurité accrue pour les usagers abordant les carrefours** que ce soit à l'école d'Espès, au niveau de la place d'Abense ou encore à la sortie du chemin de l'Usine à Abense lorsque l'on doit rejoindre une voie ou la vitesse autorisée est accrue,

Si j'ai bien compris, l'ancien tronçon RD11 objet du présent projet sera **toujours praticable mais alors comment sera t-il sécurisé pour les piétons et les cyclistes**, là, je ne comprends encore pas. Concrètement qu'y aura t-il de fait : des pistes cyclables utilisables également par les piétons ou tout simplement la route comme actuellement?

**Pour ce qui est acté par ce projet sur certaines parcelles agricoles** que dire de celles d'un exploitant en particulier qui s'est évertué depuis des années à les mettre en valeur et qui ne pourra plus les exploiter correctement ou ne plus les exploiter du tout puisqu'elles seront coupées en 2 : il se retrouvera avec 2 parcelles en triangle !

**Au sujet de l'indemnisation**, le prix du marché actuel du m<sup>2</sup> carré constructible dans le secteur est de 22 à 25€, or, il est alloué à un propriétaire 30€ du m<sup>2</sup> soit plus de 25% au dessus du prix du marché( attention, je n'ai rien contre cette personne que je ne connais pas).**N'est ce pas la porte ouverte à de une spéculation future comme cela est le cas sur la Côte Basque !** Les « locaux », à l'avenir, pourront ils avoir accès à l'achat ?

**Pour conclure, la sécurisation du tracé de la RD11 actuelle me paraît une option bien plus intéressante** de part son coût d'une part, elle permettrait d'autre part de conserver le tronçon de l'ancienne voie ferrée en « voie verte »(d'ailleurs un projet des années 2000 prévoyait cette partie en piste cyclable si je ne me trompe). Si le tronçon actuel est si dangereux, pourquoi ne pas installer des feux tricolores qui passent au vert lorsque la vitesse autorisée au niveau des carrefours est respectée.

**Je réitère donc mon opposition à ce projet irréflecti que ce soit sur le point économique, environnemental, sécuritaire et humain**( ce projet ne fait que diviser la population et attiser les haines et jalousies).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Un citoyen en colère

•